



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Deux cent-cinquième session

# 205 EX/5

## Partie III.D Add.

PARIS, le 2 octobre 2018  
Original français

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

## SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES

### PARTIE III

#### QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION

#### LA TRANSFORMATION STRATÉGIQUE DE L'UNESCO

#### ADDENDUM

#### COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

##### Résumé

Conformément au Point 9.2.E.7 du Manuel des ressources humaines de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur ces rapports de la Directrice générale.

Le STU est très attentif à cette nouvelle réforme de notre Organisation.

La Directrice générale souhaite « encourager la participation et l'engagement du personnel ». Il nous semble en effet essentiel que le STU soit directement impliqué et fasse partie de ce processus et que son rôle y soit **défini officiellement et consolidé**. Sa participation et sa contribution à ce processus représenteraient un **gage de transparence et d'équité** pour tous les membres du personnel.

À cette fin, le STU demande qu'un **observateur du STU participe à toutes les réunions des groupes thématiques portant sur les ressources humaines**.



Job: 201802743

Le STU souhaite par ailleurs recevoir de plus amples informations sur la méthodologie de **sélection de l'unité de soutien et des groupes thématiques**. Sur quels critères les candidats ont-ils été nommés ? La répartition géographique a-t-elle bien été prise en compte ? Le principe « *The right person on the right job* », qui assure l'efficacité en garantissant que chacun, dans les programmes, soit recruté en fonction de son domaine de compétence, a-t-il été appliqué ? Quel a été le **rôle de HRM** dans la procédure de sélection ?

Le STU considère que **l'implication des associations du personnel, avec leur expérience et mémoire institutionnelle, ne pourra qu'enrichir ce processus de transformation stratégique**, si important pour l'avenir de notre Organisation